



THIERRY MANDON
SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE AUPRES DU
MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

AXELLE LEMAIRE
SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU
NUMERIQUE ET DE L'INNOVATION
AUPRES DU MINISTRE DE
L'ECONOMIE ET DES FINANCES

LOUIS SCHWEITZER
COMMISSAIRE GENERAL A
L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 21 novembre 2016
N°276



Lancement de l'appel à projets « Disrupt' Campus », pour soutenir les formations à l'innovation numérique et à l'entrepreneuriat

Thierry MANDON, secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat chargée du Numérique et de l'Innovation et Louis SCHWEITZER, commissaire général à l'Investissement, officialisent l'appel à projet « Disrupt' Campus », pour développer les formations à l'innovation numérique et à l'entrepreneuriat, grâce à des projets courts étudiants-entreprises.

L'appel à projets sera clos le vendredi 3 février 2017 à midi (12h00), date limite de dépôt des dossiers.

L'appel à projets vise à sélectionner une dizaine de projets. Il est doté d'une enveloppe maximum de 8 millions d'euros du Programme d'investissements d'avenir de l'Etat. Visiter investissement-avenir.gouvernement.fr pour plus d'informations sur le PIA.

Un « Disrupt' Campus » (ou campus étudiants-entreprises pour l'innovation de rupture par le numérique) est un cursus de formation à l'entrepreneuriat et à l'innovation numérique, élaboré par un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur (éventuellement en association avec un partenaire privé), et associant étroitement des entreprises engagées dans des démarches de transformation numérique.

Les projets sont au cœur de la démarche pédagogique d'un « Disrupt' Campus » : pendant plusieurs semaines les étudiants collaborent avec une équipe d'une entreprise afin de résoudre un problème ou de saisir une nouvelle opportunité, ceci grâce au numérique, ses technologies et ses nouveaux modes d'innovation. L'objectif est ensuite que le projet aboutisse à une preuve de concept, typiquement un prototype logiciel ou matériel testable par des utilisateurs ou une adaptation d'un processus de l'entreprise.



Les « Disrupt' Campus » servent ainsi deux objectifs : d'une part l'expérimentation de nouveaux cursus d'enseignement supérieur permettant de mieux préparer les étudiants à l'entrepreneuriat, à l'innovation et à l'économie du numérique, et d'autre part la transformation numérique des entreprises françaises. Les méthodes d'enseignement basées sur les processus d'innovation seront encouragées (itérations rapides, apprentissage, agilité, souci de l'expérience utilisateur, etc.) comme la transition vers de nouveaux modèles économiques (ambition d'emblée internationale, logiques de plateforme, etc.).

Un projet de « Disrupt' Campus » peut être porté par un ou plusieurs établissements publics d'enseignement supérieur partenaires. Les regroupements d'établissements publics (comme les COMUE par exemple) sont ainsi éligibles. Une entreprise privée peut être aussi partenaire (au côté d'au moins un établissement public) pour apporter soit un savoir-faire et une expérience en animation ou en innovation numérique, soit donner l'accès à ses équipements ou installations.

Le cahier des charges peut être téléchargé sur le site de Bpifrance, opérateur de cette action du PIA, à l'adresse suivante : <http://www.bpifrance.fr/Actualites/Appels-a-projet-concours/Disrupt-Campus-28911>

Contacts presse :

Cabinet de Thierry MANDON: 01 55 55 84 24 secretariat.presse@recherche.gouv.fr

Cabinet d'Axelle LEMAIRE: 01 53 18 44 50 sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Louis SCHWEITZER : 01 42 75 64 72 fabrice.hermel@pm.gouv.fr